

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>du 9 Mai 2017</b></p>
--

Le Conseil Municipal de OIZÉ s'est réuni en séance ordinaire le 9 Mai 2017, sous la présidence de M. Jean-Claude BOIZIAU, Maire.

**Date de convocation** : 3 Mai 2017

**Nombre de conseillers en exercice** : 12

**Étaient présents** : Jean-Claude BOIZIAU, Jean-Luc LECOMTE, Emmanuel LELARGE, Francine GASNAULT, Julien GARNAVAULT, Véronique NOJAC, Michaël JACOB, Fabienne PAUMARD, Christophe VERON, Julien VAIDIE.

**Procuration** : Charlie RENARD à Véronique NOJAC  
Danielle GAUTIER à Fabienne PAUMARD

**Secrétaire** : Julien GARNAVAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 11 Avril 2017.

**Adjonction à l'ordre du jour : Achat de terrains M. COUILLARD et Achat d'une partie du terrain de M. DEMBREVILLE et Mme FONTAINE .**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Achat de terrains de M COUILLARD.
- Achat d'une partie de terrain de M. DEMBREVILLE et Mme FONTAINE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Monsieur Emmanuel LELARGE quitte la séance à 20 H05 pour se rendre sur les lieux d'un accident de la circulation sur la Commune d'Oizé.

**1 - Délibération concernant la DETR numérique 2017 :**

La note d'information du 26 Janvier 2017 du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales complète les priorités d'emploi de la DETR par le soutien de l'État à l'installation d'espaces numériques destinés à l'accomplissement des démarches administratives.

La Commune d'OIZÉ, ne faisant pas partie des mairies équipées du nouveau dispositif pour délivrer, par exemple, les cartes nationales d'identité, désire créer un espace numérique permettant l'accès aux télé-procédures relatives à la pré-demande en ligne de cartes nationales d'identité et de passeports ainsi qu'aux demandes dématérialisées relatives aux droits à conduire et à l'immatriculation des véhicules.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2107, le projet susceptible d'être éligible est :

### **Achat informatique pour constitution d'un espace numérique.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet précité,
- **DECIDE** de solliciter le concours de l'Etat
- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2017
- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- **ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

### **2 – Délibération concernant la demande NCR (construction restaurant scolaire) :**

Dans le cadre de l'avenant au Nouveau Contrat Régional (NCR), le projet susceptible d'être éligible est :

#### **Construction d'un restaurant scolaire.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet précité
- **DECIDE** de solliciter le concours de l'Etat
- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer une demande au titre du NCR.
- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- **ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

### **3 - Délibération concernant la proposition d'achat d'une partie du terrain de M. DEMBREVILLE et Mme FONTAINE :**

Considérant que la Commune d'OIZE a pour projet l'achat d'une partie du terrain appartenant à Monsieur DEMBREVILLE Jean-Louis et Mme FONTAINE Betty, cadastré n° A 876 d'une superficie totale de 12 758 m<sup>2</sup>,

Considérant l'acceptation de la proposition par M. DEMBREVILLE Jean-Louis et Mme FONTAINE Betty à savoir l'acquisition d'environ la moitié de ce terrain (soit environ 6 650 m<sup>2</sup>) par la Commune, au prix de 43 225 €, soit 6,50 € lem<sup>2</sup>. La superficie exacte d'achat sera déterminée ultérieurement par un géomètre. Les frais du bornage seront à la charge des deux parties à parts égales.

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant : 0 Abstention - 11 voix Pour – 0 Contre – 1 Excusé

Le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord afin qu'il soit procédé à cet achat avec Monsieur et Madame DEMBREVILLE qui sera réglé sur la ligne 2111 « *Terrains nus* » du budget « *Investissements* ».
- **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

Monsieur Emmanuel LELARGE réintègre la séance du Conseil Municipal à 21h16.

#### **4 – Délibération concernant l'achat du terrain de M COUILLARD :**

Considérant la proposition d'achat faite par la Commune à Monsieur COUILLARD, ayant pour but d'acquérir des parcelles lui appartenant, à savoir parcelles n° A 304, A 318, A 320, A 321, A 322, A 323, situées rue du Prieuré et route de Guécélard à OIZÉ,

Considérant l'acceptation de la proposition par Monsieur COUILLARD à savoir l'acquisition de ces terrains par la Commune d'une superficie totale de 8 830 m<sup>2</sup>, au prix de 61 810 €, soit 7 € le m<sup>2</sup>.

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant : 0 Abstention - 11 voix Pour – 0 Contre – 1 Excusé

Le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord afin qu'il soit procédé à cet achat avec Monsieur COUILLARD qui sera réglé sur la ligne 2111 « *Terrains nus* » du budget « *Investissements* ».

- **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### **5 – Point sur les travaux d'enfouissement, assainissement, éclairage public :**

Il n'y a pas lieu de faire un schéma directeur car il a été réalisé lors des travaux du bourg. Il y a 11 ans. Véolia a fait passer une caméra pour analyser l'état des tuyaux. Il s'avère que tout est correct. Sur le budget assainissement, il sera fait comme travaux : protection des pompes et traitement du problème d'écoulement cité Leroy.

Le chiffrage de l'enfouissement dans la rue des Pruniers, « La Barre », et rue nouvelle sera effectué fin mai.

L'ouverture des plis concernant l'appel d'offres de l'éclairage public se fera le 18 Mai 2017 à 18 H à la Salle du conseil Municipal. Mi-juin l'entreprise retenue ira sur le terrain et donnera fin juin 2017 les prix. Les travaux commenceront en septembre 2017.

Suite à l'ouverture du Complexe Marina Bay, il a été demandé de laisser l'éclairage public plus longtemps les soirs de week-end. Il est très difficile de changer la programmation et l'installation de l'éclairage public qui ne sont pas regroupées (2 armoires). Il faut demander à Garzinski de rallonger le week-end à 23 h30 en attendant de mettre en place un processus plus moderne pour gérer au mieux l'éclairage public.

#### **6 – Point sur le « Poumon vert » :**

Une visite de la police de l'eau (DDT) est prévue le 12 Mai 2017 à 11 h pour contrôler le trop plein des étangs. Il faudra faire une demande de vidange dès l'avis de la DDT pour récupérer et nettoyer.

La phase 1 se terminera au premier semestre 2018. Donc l'inauguration sera au printemps 2018.

L'aménagement de la phase 2 commencera au 2 ème semestre 2018. Un agent ira en formation pour l'entretien de cet espace.

Les ragondins détruisent toutes les berges. Il faut des volontaires pour couper le bois des peupliers.

## 7- Questions diverses

- Job d'été pour les jeunes 16-17 ans :

La Commune envisage de recruter un ou deux jeunes de 16-17 ans pour les deux mois d'été (juillet et Août 2017) afin d'aider le service technique.

- Préparation du 14 Juillet 2017 :

Il faut demander si la musique de Requeil est disponible pour faire un défilé le matin. Il faudra mettre en place des stands, les barrières... L'après-midi, un marché des commerçants sera mis en place. Un repas est prévu le soir avec le passage de Kalido avant le DJ. Il faudra faire la déclaration du feu d'artifice à la Préfecture qui sera plus proche du terrain appartenant à M VERON Christophe. Il sera mis des spots pour pouvoir y accéder.

- Permanence des élections législatives : (11/06-18/06/17)

Le tableau des permanences concernant les élections législatives du 11 juin et 18 juin 2017 sera envoyé par mail dans les jours qui viennent.

- Indemnités de bureau de la CDC :

M. Le Maire va recevoir des indemnités de bureau de la CDC qui représentent environ 50 € net. Le Maire a décidé de les reverser à une association de la Commune différente chaque mois. C'est pourquoi un tirage au sort a été fait.

Le résultat est le suivant :

- 1<sup>er</sup> mois : La Marelle
- 2<sup>ème</sup> mois : USO
- 3<sup>ème</sup> mois : Kalido
- 4<sup>ème</sup> mois : Loize'irs créatifs
- 5<sup>ème</sup> mois : Comité des Fêtes
- 6<sup>ème</sup> mois : Chasse
- 7<sup>ème</sup> mois : Oizissimo

- Rentrée scolaire 2017-2018 :

Pour la rentrée scolaire de 2017-2018, Il sera effectué un comptage à la rentrée qui déterminera la fermeture d'une classe ou non sachant que le seuil de fermeture est de 182 élèves.

- Impayés des logements :

Un courrier de relance a été envoyé au logement à côté de l'école maternelle. Il sera demandé de visiter ce logement.

Le Maire ira rencontrer les locataires du logement à côté de l'école primaire pour trouver une solution de paiement.

Madame Francine GASNAULT quitte la séance du Conseil Municipal à 22 H.

- Devis pour les isolements et panneaux d'élections :

Un devis a été fait auprès du fournisseur Méfran collectivités pour 3 isoloirs dont un PMR ainsi qu'un panneau d'élection qui coûtent 551.50 €HT et 75 € HT, soit au total 626.50 € HT. Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant : 0 Abstention - 11 voix Pour – 0 Contre – 1 Excusée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

OIZÉ, le 20 Avril 2017.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,  
Jean-Claude BOIZIAU.